



AFFICHAGE PANNEAUX COMMUNAUX

En date du 27.5.2026

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

les membres du conseil municipal sont priés d'assister à la réunion de ce conseil, qui aura lieu :

à la mairie

le vendredi 5 juin 2026 à 20h30.

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales



Jean-Luc FALIP – Maire